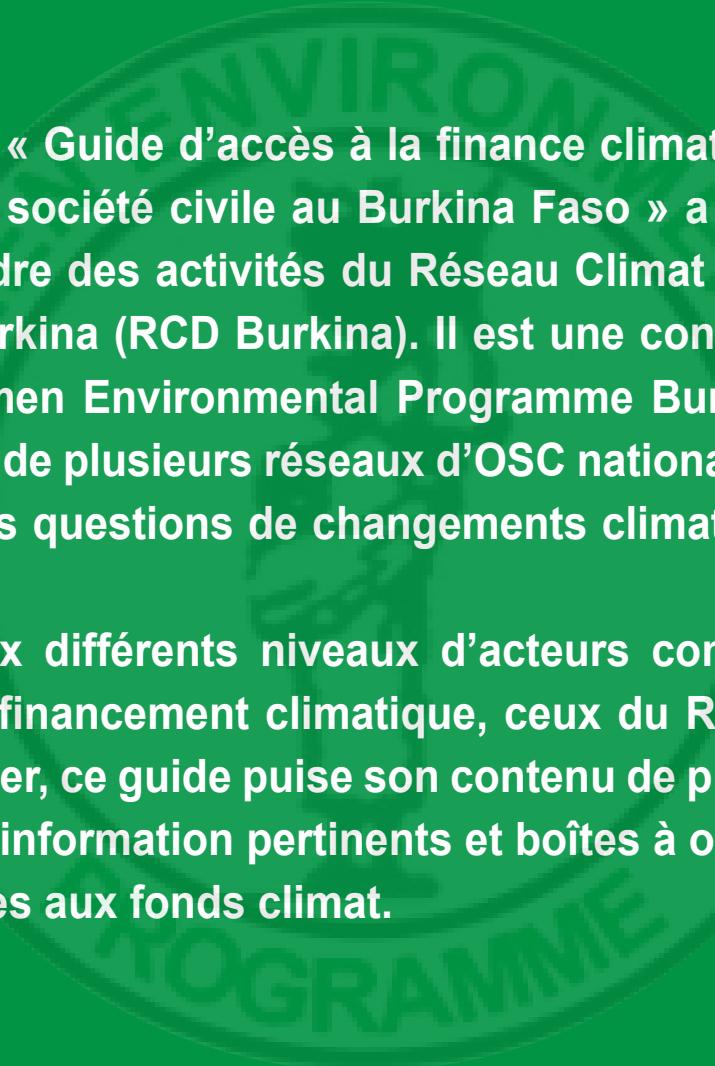


GUIDE

D'ACCES A LA FINANCE CLIMAT ET
ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE
AU BURKINA FASO



BURKINA



Le présent « Guide d'accès à la finance climat et engagement de la société civile au Burkina Faso » a été élaboré dans le cadre des activités du Réseau Climat et Développement Burkina (RCD Burkina). Il est une contribution de l'ONG Women Environmental Programme Burkina, Coordonnatrice de plusieurs réseaux d'OSC nationales intervenant sur les questions de changements climatiques et de Genre.

Destiné aux différents niveaux d'acteurs concernés par l'accès au financement climatique, ceux du RCD Burkina en particulier, ce guide puise son contenu de plusieurs documents d'information pertinents et boîtes à outils en matière d'accès aux fonds climat.

Table des Matières

AVANT PROPOS.....	7
I . INTRODUCTION A LA FINANCE CLIMAT.....	8
I.1. Définition De la Finance Climat.....	8
I.2. Possibilites et mecanismes de financement climat	9
I. 2.1. Flux de la finance climat.....	9
I. 2.1.1. Schéma global des flux de la finance climat.....	9
I. 2.1.2. Financement par secteur.....	10
I.3. Sources de financement climat.....	11
I.4. Possibilités de financement.....	12
II. PRESENTATION DU FONDS VERT CLIMAT.....	13
II.1. Origine et objectifs du FVC.....	13
II.2. Quelle est la structure du FVC ?.....	14
II.3. Programme de préparation et soutien préparatoire.....	15
II.4. Engagement de la société civile dans le processus FVC.....	17
II.4.1. Quelle est l'importance de l'implication des OSC dans le FVC ?..	17
II.4.2. Comment les OSC peuvent-elles s'impliquer dans le FVC ?.....	17
II.4.3. Renforcement des capacités et sensibilisation.....	17
II.4.4. Facilitation et dialogue – formulation des revendications des OSC.....	18
II.4.5. Plaidoyer – fournir des apports techniques et accroître les demandes d'ordre politique	19
II.4.6. Suivi – accompagner la mise en œuvre et suivre les résultats.....	19
II.4.7. Mise en œuvre – devenir un acteur clé du FVC.....	20
II.4.8. Renforcement de la coordination des OSC du niveau local au niveau international.....	20
II.4.9. Comment le conseil du FVC interagit-il avec la société civile ?.....	20
II.4.10. Présentation de l'outil GCFWatch - un portail en ligne administré par les OSC pour le suivi des activités financées par le FVC et ses décisions politiques.....	23
III. POLITIQUE GENRE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT.....	26
IV. PROJET : GENDER JUSTICE CLIMATE FINANCE.....	29
V. GENDER MONITORING.....	30
ANNEXES	31

Sigles et Abréviations

AND	Autorité Nationale Désignée
AP	Accord de Paris
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
EA	Entité Accréditée
EE	Entité d'Exécution
FVC	Fonds Vert Climat
GAGGA	Alliance Mondiale pour l'Action Verte et le Genre
GES	Gaz à Effet de Serre
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PACJA	Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique
PEID	Petits Etats Insulaires en Développement
PF	Point Focal
PK	Protocole de Kyoto
PNA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
RCD	Réseau Climat et Développement
WEDO	Organisation des Femmes pour l'Environnement et le Développement
WEP-BF	Women Environmental Programme Burkina Faso
WRI	World Resources Institute

GUIDE D'ACCES A LA FINANCE CLIMAT ET ENGAGEMENT DE LA SOCIETE CIVILE AU BURKINA FASO



AVANT PROPOS

Le changement climatique est unanimement reconnu comme l'un des défis majeurs auxquels la communauté internationale est confrontée. Le Burkina Faso est un des pays les plus vulnérables et sensibles au changement climatique qui constitue une menace de plus en plus pesante sur son développement socio-économique et sur la durabilité de ses ressources et écosystèmes naturels.

Le pays, conscient de la nécessité de participer à l'effort global, s'est engagé volontairement à contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique, en annonçant d'ambitieuses réductions d'émissions de GES dans sa Contribution Déterminée au niveau National, appuyant ainsi l'Accord de Paris sur le Climat. Ses efforts et contributions sont conditionnés par l'appui et l'assistance de la communauté internationale en matière de finances, de transferts de technologies et de renforcement des capacités, et également d'engagements nationaux propres.

Depuis de nombreuses années, les pays en développement, plaident au niveau international, en particulier lors des négociations sur le climat et des conférences des parties, pour que les pays développés augmentent non seulement leurs ambitions en termes de réduction de leurs émissions de GES les plus polluants, mais aussi honorent les engagements pris en termes de mobilisation du financement climatique.

Le Burkina Faso est un pays éligible à plusieurs fonds et sources de financements climatiques. Mais à l'instar des autres pays en développement, il fait face à des difficultés liées à l'accessibilité de la finance climat et aussi à un manque de capacités pour bénéficier de ces fonds et appuyer ses efforts en matière d'atténuation et d'adaptation. L'accès aux fonds climat représente un défi pour le pays de mettre en œuvre des programmes et projets climat, et requiert de bonnes connaissances de la part de l'Etat et de toutes les parties prenantes y compris de la société civile, des procédures et exigences des fonds et de la capacité à développer des projets.

Le présent guide est élaboré par l'ONG Women Environmental Programme Burkina dans le cadre de son mandat de Coordination du RCD Burkina, afin de contribuer à une meilleure connaissance des fonds pour le climat et des processus climatiques.

Il est adressé à l'ensemble des partenaires et acteurs de la société civile travaillant sur les questions des changements climatiques au Burkina Faso. Il permettra aux lecteurs de se familiariser avec les procédures et règles des fonds climatiques en particulier le Fonds Vert Climat, ainsi qu'avec les dispositifs pouvant structurer, réguler et gouverner les activités liées au FVC au niveau national. Le guide rassemble de ce fait des informations pertinentes de base qui permettront aux acteurs de savoir comment solliciter et interagir avec le FVC.

**Mme Zénabou SEGDA,
PCA de l'ONG Women Environmental Programme Burkina**

I. INTRODUCTION A LA FINANCE CLIMAT

I.1. Définition de la Finance Climat

Il n'existe pas de définition unique de la finance climatique adoptée et reconnue à l'échelle mondiale à ce jour. Dans le contexte de négociations politiques internationales sur le changement climatique, le terme « finance climat » est utilisé pour décrire les flux financiers des pays développés vers les pays en voie de développement, et dans son acceptation globale, la finance climat s'entend de toute forme de financement destiné à la mise en œuvre des Traité liés au Climat (CCNUCC, PK, A.P), initiatives, politiques, plans, programmes de protection de l'environnement et Modes de Production et de Consommation Durable.

Définition par le secrétariat de la CCNUCC

Sources de financement locales, nationales ou transnationales, qui peuvent être tirées des sources de financement publiques, privées et alternatives de financement. Ces ressources financières sont destinées à couvrir les coûts de la transition vers une économie mondiale sobre en carbone, et de l'adaptation aux impacts actuels et futurs du changement climatique.

Définition par le WRI (World Resources Institute)

Tout mouvement de fonds vers des activités qui réduisent les émissions de GES ou aident la société à s'adapter au changement climatique.

Définition par le ODI (Overseas Development Institute)

Ressources financières publiques et privées destinées à aider les pays en développement à atténuer et à s'adapter aux impacts du changement climatique.

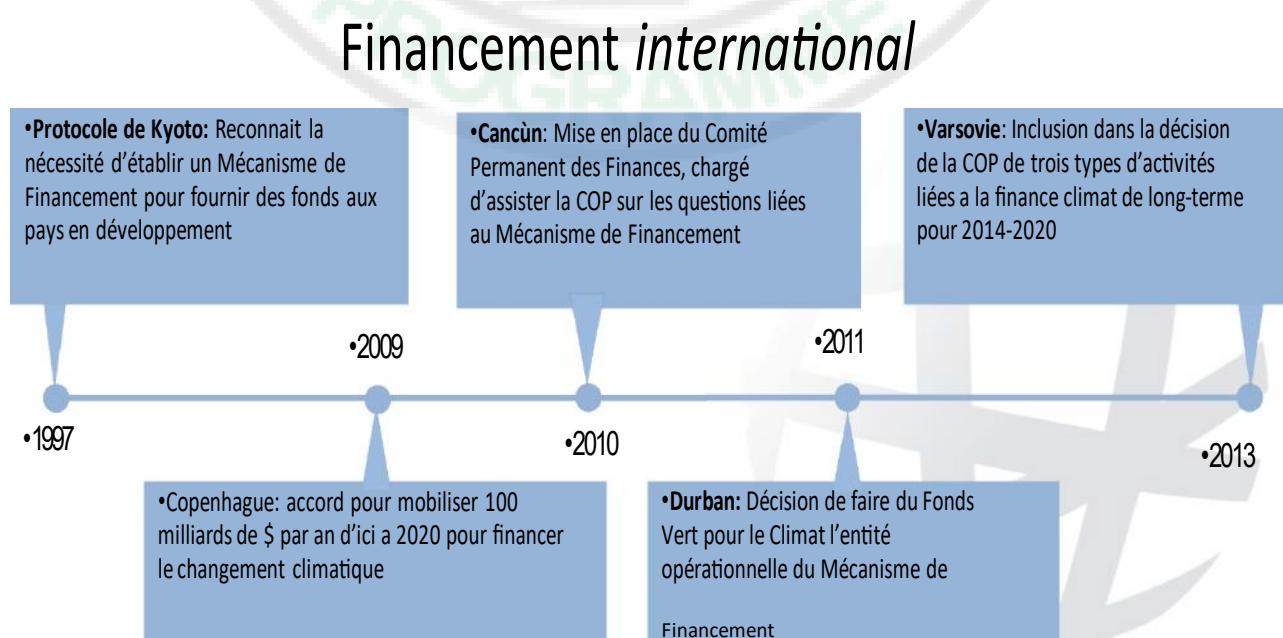


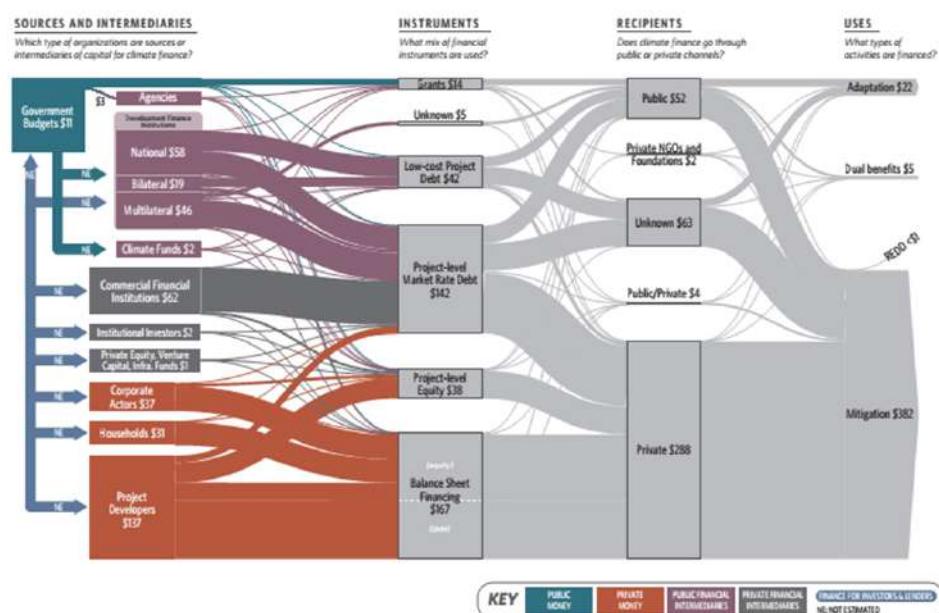
Figure 1 : Historique de la finance climat dans les négociations internationales

I.2. Possibilités et mécanismes de financement climat

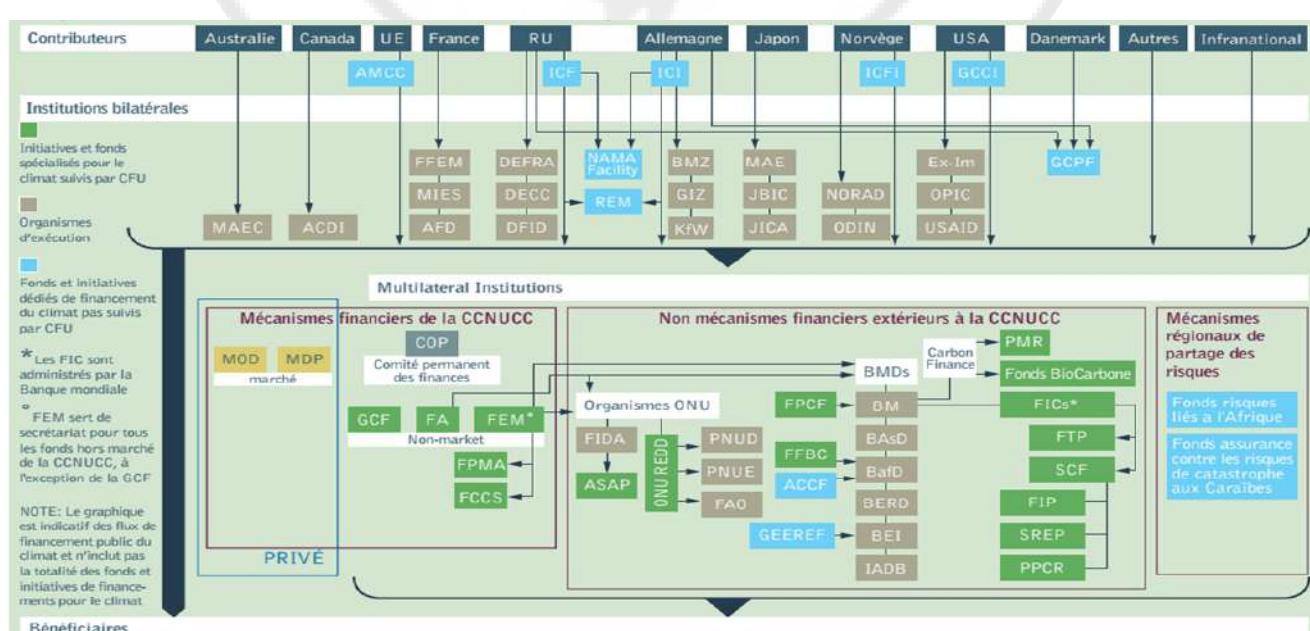
I. 2.1. Flux de la finance climat

I. 2.1.1. Schéma global des flux de la finance climat

En raison des différents acteurs impliqués, le schéma global des flux de la finance climat est complexe. En effet, les ressources mobilisées proviennent de plusieurs types d'organismes et sont déclinées en différents instruments financiers avant d'arriver chez différents bénéficiaires qui l'octroient par la suite aux différentes actions climatiques (atténuation, adaptation, transversales). La figure ci-après donne une vue d'ensemble sur les flux



L'architecture globale de la finance climat englobe plusieurs éléments présentés dans la figure suivante.



I.2.1.2. Financement par secteur

Les activités d'atténuation représentaient en moyenne 93% de la finance climatique entre 2015 et 2016. De cela, 74% étaient destinés uniquement à la production d'énergie renouvelable. Les investissements publics s'orientent de plus en plus vers l'efficacité énergétique ou le transport plutôt que les énergies renouvelables qui deviennent plus un choix d'investissement commercial dans plusieurs marchés.

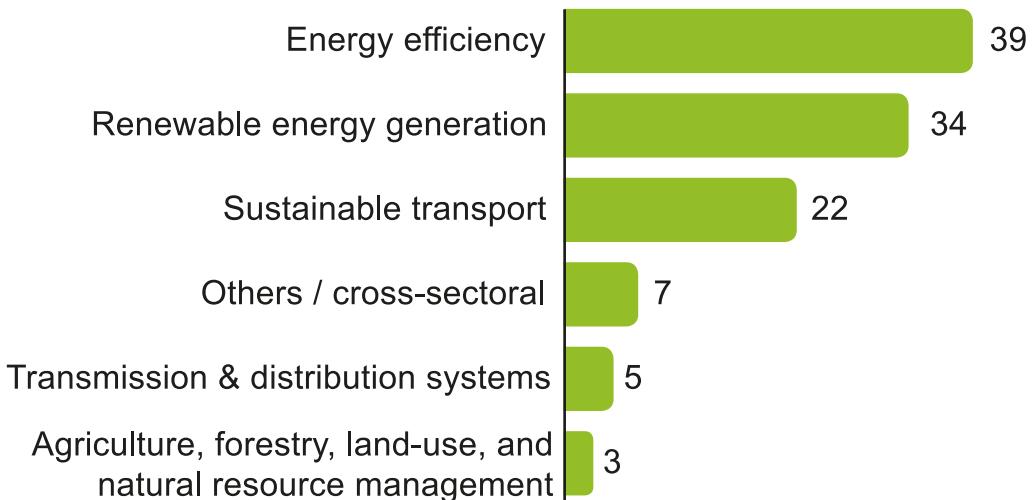


Figure 4 : Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollar par secteurs d'atténuation entre 2015 et 2016
(Source : OECD 2017, ODI 2017, CPI analysis).

Les activités d'adaptation quant à elles ne représentent qu'une petite part des flux financiers. Les investissements publics d'adaptation restent dominés par les secteurs de l'eau et le traitement des eaux usées qui ont capté 51% des financements entre 2015 et 2016.

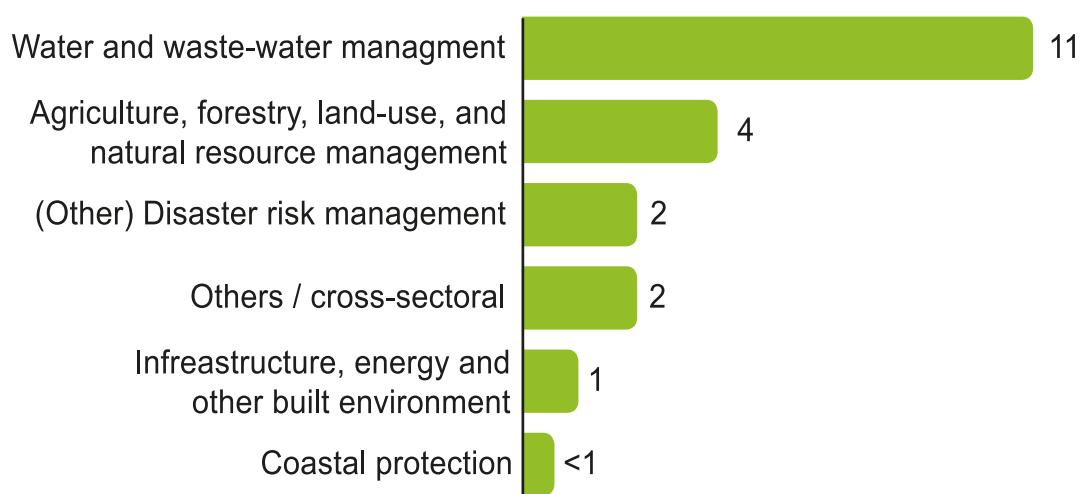


Figure 5 : Répartition des investissements publics annuels en milliards de dollars par secteurs d'adaptation (Source Climate Policy Initiative).

1.3. Sources de financement climat

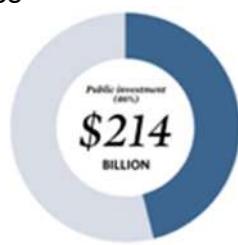
Alors que les impacts du changement climatique continuent de créer des difficultés et des menaces de plus en plus grandes, un grand nombre d'acteurs se mobilisent pour investir et contribuer aux différents fonds climat.

Les sources publiques étaient les principales sources de capitaux disponibles pour le financement climatique, comprenant les ressources provenant du gouvernement, d'organisations bilatérales et multilatérales, d'organismes d'aides et de banque de développement. Cependant, le coût pour atténuer et s'adapter au changement climatique dépasse le montant des fonds publics disponibles. Il y a un besoin mondial d'augmenter et de catalyser les fonds provenant de sources privées.

De nos jours, il existe une multitude de sources de financements climatiques publiques et privées dont notamment les budgets des gouvernements, les institutions nationales, bilatérales ou multilatérales financières de développement, les institutions financières commerciales, etc.

Les fonds Publics

Gouvernements et Agences
Fonds Climat
Fonds bilatéraux
Fonds multilatéraux
Budgets nationaux



Les fonds Privés

Institutions financières commerciales
Corporations (Banques)
Institutions financières
Développeurs de projets

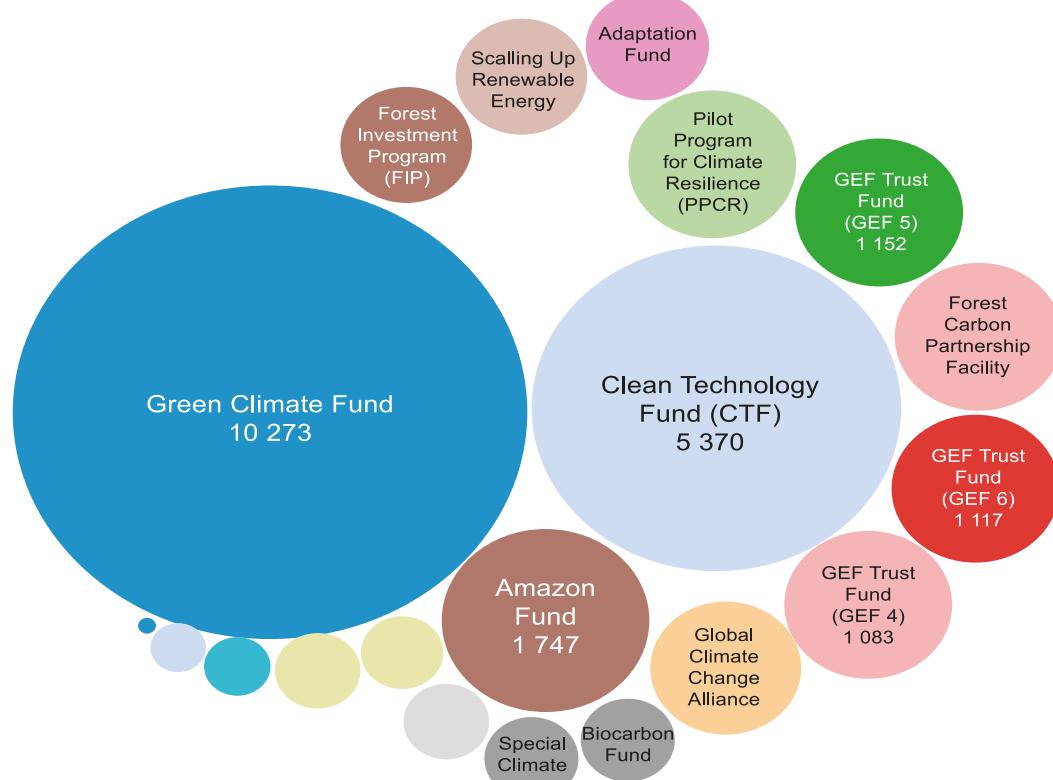
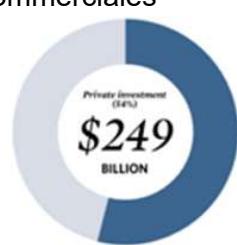


Figure 6 : Principaux fonds climat

I. 4. Possibilités de financement

- ▶ Les mécanismes de financement des partenaires financiers bilatéraux et multilatéraux portent sur :
 - les appels à projets sur la base de lignes directrices ;
 - la signature directe de contrats ;
 - les subventions directes ;
 - les fonds dédiés mis en place ;
 - les financements en cascades.
- ▶ Les mécanismes de financement des ONG internationales, des fondations ont trait :
 - au financement direct à partir de projets soumis par les OSC locales (ONG, associations) ;
 - partenariat avec les OSC locales (ONG, associations) pour la soumission de projets à travers les appels à projets des pays, de l'U.E, etc.
- ▶ Les mécanismes de financement de l'Etat concernent :
 - les subventions ;
 - les lignes de crédit mises en place dans les banques pour les organisations de producteurs;
 - les programmes d'appui ;
 - les prestations de services ouvertes aux OSC (ONG) dans le cadre de la mise œuvre de projets/programmes.

ENGAGEMENT DU BURKINA FASO

Le changement climatique est devenu au fil des années l'une des menaces les plus graves pour les systèmes naturels, économiques et humains. La ratification, par le Burkina Faso, de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 02 septembre 1993 et l'Accord de Paris sur le climat le 11 novembre 2016, a été une réponse clé à cette menace pour le processus de son développement. En rapport avec la mise en œuvre de ces instruments juridiques, le Burkina Faso a adopté sa Contribution Déterminée au niveau National en 2016.

Bien qu'ayant une responsabilité minime en matière d'émissions de gaz à effet de serre, la CDN du Burkina Faso constitue un engagement politique qui confirme le niveau d'engagement du pays à l'effort mondial à réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Elle prend en compte l'ensemble des secteurs économiques clés qui disposent du potentiel permettant au pays d'atteindre ses objectifs définis tant en termes d'atténuation que d'adaptation.

La CDN s'inscrit dans l'objectif stratégique 5 de l'axe 3 du Plan National du Développement Economique et Social (PNDES) relatif au renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations face aux changements climatiques. Elle est également en phase avec la Politique Nationale du Développement Durable, la Stratégie Nationale de Mise en œuvre de la Convention sur les Changements Climatiques, le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA). Elle s'intègre également dans les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 13 qui dispose de « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

La CDN du Burlina Faso est bâtie principalement sur trois (03) scénarios notamment le scenario inconditionnel, le scenario conditionnel, le scenario adaptation intégrée. Les principaux secteurs retenus au titre de l'atténuation sont constitués essentiellement de l'énergie, de l'agriculture, les transports et les déchets tandis que les actions d'adaptation sont relatives aux secteurs de l'environnement, des productions animales, de la santé, de l'agriculture et de l'eau, de l'habitat, et l'énergie.

Les principales contraintes/lacunes identifiées par le Burkina Faso dans la mise en œuvre de sa CDN sont en lien avec l'insuffisance de la mobilisation des ressources, le faible accès aux technologies, et le faible développement des capacités techniques et scientifiques entre autres.

Le Burkina Faso vise d'ici 2030 à réduire ses pollutions de 21574,63 Gg soit une réduction de 18,2% ; ce qui induirait un coût estimatif de 1 840 953 571 Dollars.

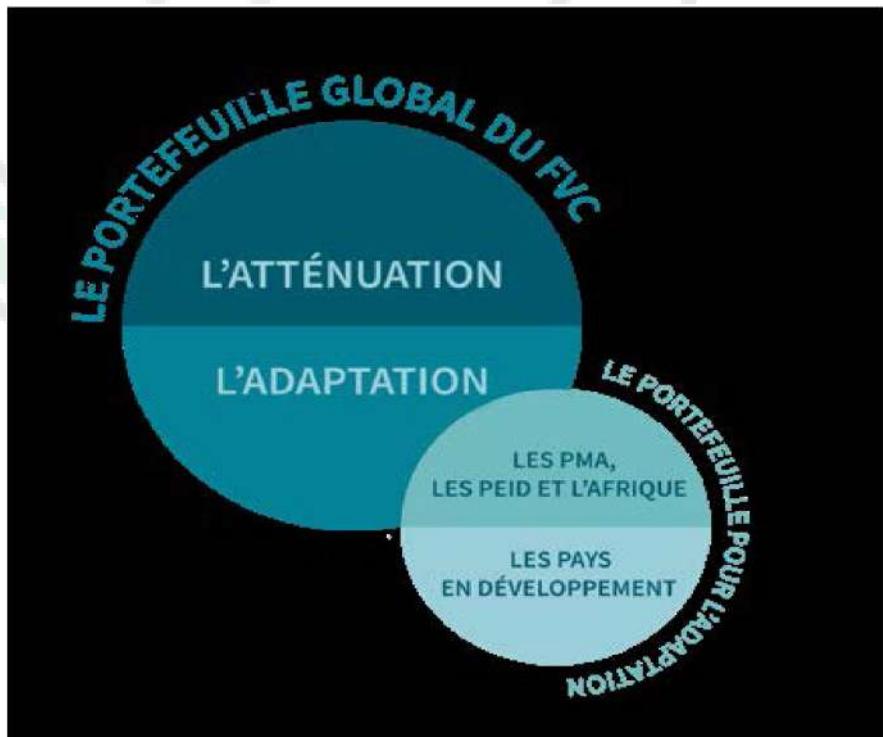
II. PRÉSENTATION DU FONDS VERT CLIMAT

II.1. Origine et objectifs du Fonds Vert Climat

A la veille de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques en décembre 2009 à Copenhague, un accord politique a été conclu pour créer le Fonds Vert pour le Climat comme un nouveau fonds au sein de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cet accord a été formalisé un an plus tard lors d'un autre sommet sur le climat (COP16) à Cancún en 2010.

Après l'élaboration et l'adoption d'un instrument de gouvernance en 2011 qui définit les objectifs et les modalités de fonctionnement du Fonds, le Conseil d'administration et le Secrétariat du FVC ont pris leurs fonctions en 2012 à l'effet d'établir les règles de procédure concrètes pour la mise sur pied et le fonctionnement du Fonds. A la fin de 2014, le processus de mobilisation des ressources initiales du FVC a levé 10,3 milliards USD auprès des pays contributeurs, principalement des pays développés. Plus tard, en 2015, le FVC a commencé à octroyer des accréditations aux premières organisations et à approuver les premières demandes de financement. Depuis lors, le Fonds est opérationnel et fonctionne pleinement.

Comme indiqué au paragraphe 2 de l'instrument de gouvernance, l'objectif général du FVC est de promouvoir « un changement de paradigme en faveur des voies de développement sobres en émissions de carbone et résilientes face au changement climatique, en offrant aux pays en développement un appui dans leur action visant à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux incidences des changements climatiques ». Un autre objectif du FVC est de répondre spécifiquement aux besoins urgents des pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique. Par conséquent, le Fonds vise à répartir son financement à parts égales entre l'atténuation et l'adaptation. Dans le cadre de l'adaptation, le Fonds a pour but de consacrer au moins 50% de son financement aux pays en développement qui sont particulièrement vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays africains.



II.2. Quelle est la structure du Fonds Vert Climat ?

La structure du FVC s'étend du niveau international au niveau national. Au niveau international, le Fonds est dirigé par:

- Le Conseil d'administration: composé de 24 membres avec une représentation égale entre les pays développés et les pays en développement qui se réunissent au moins deux fois par an et décident des politiques et des stratégies nécessaires, de l'accréditation des entités et de l'allocation de fonds aux entités de mise en œuvre des activités du FVC, entre autres.
- Le Secrétariat : C'est l'organe indépendant de coordination du Fonds, responsable des activités quotidiennes. Il rend compte au Conseil d'administration et soutient également son travail et ses activités.

Au niveau national, le FVC opère par le biais de divers acteurs et d'institutions variées, notamment:

- Les Autorités nationales désignées (AND) ou points focaux nationaux: Ce sont les principaux points de contact institutionnels du Fonds dans un pays. L'AND ou le PF a la responsabilité de coordonner l'engagement et les processus nationaux portant sur les activités financées par le Fonds ainsi que l'implication des parties prenantes. Lorsqu'un pays ne possède pas (encore) une AND, une personne peut être désignée temporairement pour agir comme point focal du FVC.
- Les Entités accréditées (EA): Ce sont des organisations nationales, régionales ou internationales accréditées auprès du Fonds afin d'élaborer et de soumettre des demandes de financement pour des projets ou des programmes, et de mettre en œuvre celles qui sont approuvées dans les pays en développement.
- Les Entités d'exécution (EE) : Il s'agit d'institutions nationales, gouvernementales, non gouvernementales ou privées choisies par les entités accréditées pour soutenir la mise en œuvre des activités financées par le FVC.

Les acteurs engagés dans la mise en œuvre des activités du Fonds au niveau national, tels que les AND ou les EA, doivent rendre compte au Secrétariat et au Conseil d'administration à des degrés divers. Les EA sont responsables devant le Secrétariat sur leur capacité à se conformer aux règles et aux procédures du FVC. Il en est de même pour les AND et les PF par rapport au financement pour la préparation.

Cependant, le Secrétariat et le Conseil d'administration n'exercent aucune fonction de contrôle lorsqu'il s'agit de la mise en œuvre des lignes directrices pour l'appropriation par un pays. D'autre part, le Secrétariat rend compte au Conseil d'administration et reçoit de ce dernier des orientations. Le FVC, dans son ensemble, rend compte à la Conférence des Parties à la CCNUCC et reçoit les directives de cette dernière.

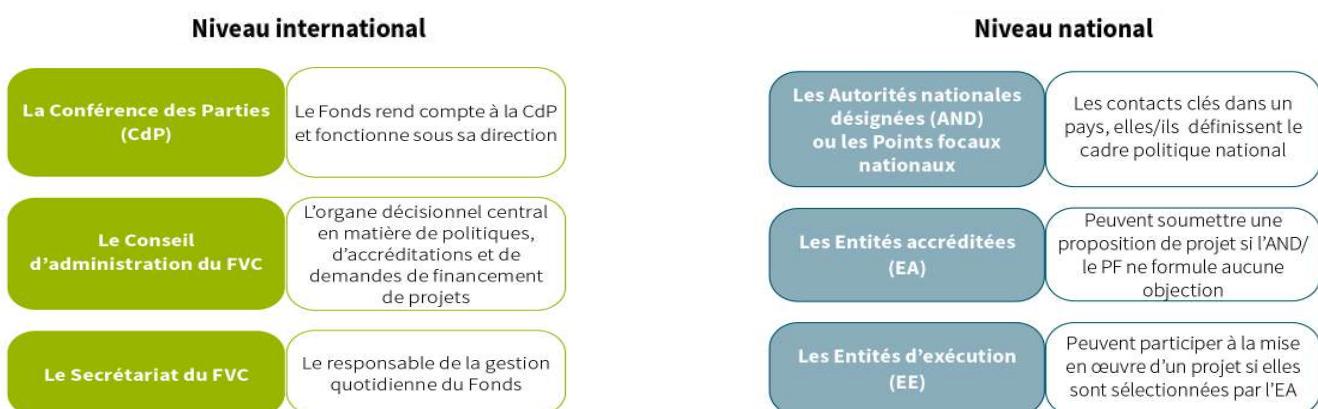


Schéma 1 : structure du FVC

II.3. Programme de préparation et soutien préparatoire

Le programme de préparation et d'appui préparatoire (Readiness) est un programme important d'assistance pour aider les pays à se préparer plus facilement pour accéder aux finances climat. Il fait partie des modalités de financement et de soutien du Fonds Vert Climat visant à aider les pays à faire progresser leurs priorités en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation.

En avril 2019, le Conseil d'administration du FVC a approuvé la somme de 154 millions USD dans le cadre du Programme de préparation et de soutien préparatoire, dont environ 50 millions USD ont déjà été décaissés. Le Programme apporte son appui dans cinq domaines distincts :

- ▶ L'établissement et le renforcement institutionnel des AND ou des points focaux;
- ▶ La mise sur pied de cadres stratégiques, y compris l'élaboration des programmes pays, l'identification des priorités stratégiques d'investissement et le bilan des stratégies existantes telles que les CDN ou les PNA;
- ▶ Le soutien au processus d'accréditation et aux EA, par le biais, par exemple, d'une évaluation des lacunes institutionnelles pour les entités d'accès direct;
- ▶ L'élaboration des propositions de programmes et de projets en mettant l'accent sur les activités en amont de larges propositions de programmes et de projets ou en délimitant la portée de ceux-ci au niveau national;
- ▶ Le partage d'information, l'échange d'expériences et l'acquisition de connaissances, notamment à travers des ateliers régionaux avec les AND ou les PF et d'autres parties prenantes.

Dans la pratique, le Programme peut financer différents types d'activités, telles que:

- ▶ La formation du personnel de l'AND ou du PF à l'élaboration de projets et de programmes, aux marchés internationaux, à la comptabilité, au contrôle, à la planification, au suivi et à l'évaluation;
- ▶ La couverture des frais des consultants externes à court terme recrutés pour apporter un appui aux AND ou aux PF dans l'accomplissement de leurs tâches;
- ▶ L'assistance technique en vue de l'élaboration des priorités stratégiques pour l'engagement dans le FVC, le contrôle des programmes et des projets et l'implication des parties prenantes ainsi que les dialogues avec les entités de mise en œuvre;
- ▶ Les coûts des processus de coordination interministérielles et des réunions des parties prenantes: il s'agit notamment des dépenses liées aux ateliers, à l'appui technique et aux déplacements. La limite annuelle des réunions interministérielles est de trois au maximum et le plafond pour les réunions des parties prenantes est fixé à 100 000 USD par an;
- ▶ Le matériel de communication, notamment les coûts liés à l'impression, à la communication et à l'informatique.



Schéma 2 : Programme de préparation et de soutien préparatoire

Dans le cadre du Programme de préparation, le FVC prévoit les montants de financement suivants:

- Jusqu'à 1 million USD par pays et par an peut être accordé dans le cadre du programme (à l'exception de l'appui à l'élaboration des plans nationaux d'adaptation). Les AND ou les PF peuvent demander jusqu'à 300 000 USD de ce montant par an pour contribuer à leur établissement ou au renforcement de leur rôle et répondre aux exigences du Fonds. Le reste de ce montant peut être réparti dans les autres domaines d'appui, notamment les activités relatives au processus d'accréditation et l'élaboration de projets ou de programmes;
- Un maximum de 3 millions USD supplémentaires par pays a été alloué dans le cadre du programme pour l'élaboration des PNA et/ou d'autres processus de planification de l'adaptation par les AND ou les PF. Chaque pays ne peut bénéficier de cet appui qu'une seule fois.

Ces ressources peuvent être allouées sous forme de subventions ou d'assistance technique. Alors que tous les pays en développement peuvent bénéficier d'un accès au programme, le FVC vise un plancher de 50% de l'aide à la préparation allouée aux pays particulièrement vulnérables, notamment les PMA, les PEID et les États africains.

Comment accéder au Programme de préparation et de soutien préparatoire?

Les ressources du programme sont accessibles à travers la soumission de demandes d'appui sur plusieurs années. Ceci donne aux pays en développement la possibilité d'utiliser le programme de la manière la plus appropriée à leurs besoins et à leurs priorités spécifiques. En tant qu'acteur de la coordination, l'AND ou le PF peut bénéficier de l'appui à la préparation ou désigner des partenaires de prestation qui mettront en œuvre les activités de préparation en son nom .

L'AND ou le PF doit soumettre une demande d'appui à la préparation au Secrétariat du FVC, accompagnée d'un budget et d'un plan de prestation. Les partenaires de prestation peuvent aider l'AND ou le PF à remplir la demande. Le Spécialiste du dialogue au sein du pays du FVC et le Conseiller régional du pays et région concernés doivent aussi recevoir une copie de la demande d'appui.

Une fois que l'activité de préparation proposée est approuvée, le FVC conclut un accord avec l'AND, le PF ou le partenaire de prestation sélectionné. Après l'entrée en vigueur de l'accord, le bénéficiaire peut mettre en œuvre les activités de préparation et devra faire un rapport au Secrétariat du FVC selon un calendrier convenu.

Les partenaires de prestation peuvent être des organisations multilatérales ou d'autres institutions internationales, régionales, nationales, infranationales publiques ou privées, sélectionnées par l'AND ou le PF pour mettre en œuvre des activités approuvées dans le cadre du Programme de préparation. Ils fournissent des services tels que l'élaboration de demandes d'appui à la préparation, la mise en œuvre et la supervision des activités, la gestion fiduciaire, les rapports à mi-parcours ou d'achèvement et d'évaluation des projets ou des programmes. Les partenaires de prestation doivent répondre aux exigences de capacités de gestion financière du FVC.

Source: Guide sur le programme de préparation du FVC.

<https://tinyurl.com/y34m272h>

Les Spécialistes du dialogue au sein du pays sont des membres du personnel du Secrétariat du FVC en charge du renforcement des relations du Fonds avec les pays en développement, en particulier par le biais de l'AND, du PF, des institutions nationales et d'autres parties prenantes du pays. Ils coordonnent la sensibilisation, soutiennent le renforcement des capacités des institutions nationales de mise en œuvre et facilitent l'accès aux ressources du Fonds, notamment à travers le Programme de préparation.

Les Conseillers régionaux sont répartis dans toutes les régions et aident les pays en développement et les EA à élaborer des programmes de travail solides pour le FVC. Par ailleurs, Ils coordonnent les dialogues régionaux structurés du FVC qui se tiennent dans toutes les régions.

Pour plus d'informations, consultez le profil des pays du FVC.

<https://www.greenclimate.fund/countries4m272h>

II.4. Engagement de la société civile dans le processus FVC

Le Fonds Vert Climat reconnaît que la réussite efficace de son ambitieuse mission dépend fortement de l'implication d'un plus grand nombre de parties prenantes dans ses travaux et ses réalisations. Le paragraphe 71 de l'instrument de gouvernance du FVC considère l'importance de la contribution et de la participation des différentes parties prenantes aux processus climatiques. Il mandate le Conseil d'administration du Fonds de « développer des mécanismes pour promouvoir la contribution et la participation des parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé, les organisations de la société civile, les groupes de populations vulnérables, les femmes et les peuples autochtones à la conception, au développement et à la mise en œuvre des stratégies et des activités devant être financées par le Fonds ».

II.4.1. Quelle est l'importance de l'implication des OSC dans le FVC ?

Dans la structure organisationnelle multi-niveaux du FVC, les OSC sont indispensables de diverses façons. Elles peuvent contribuer à tenir les instances du FVC responsables de leurs objectifs et de leurs politiques. Ceci permet de conférer une plus grande crédibilité aux résultats. Elles peuvent faire pression pour que les communautés vulnérables soient intégrées dans les processus nationaux et internationaux du FVC afin qu'elles expriment leurs doléances et leurs besoins. Par ailleurs, les organisations de la société civile peuvent soutenir l'élaboration des demandes de financement adaptées aux contextes sociaux, culturels et politiques locaux. Elles peuvent identifier et soutenir les synergies en s'appuyant sur des leçons tirées d'autres fonds de financement climatique grâce aux réseaux de la société civile vastes et diversifiés qui sont actifs dans le monde entier. L'implication de la société civile peut contribuer à la mise en œuvre de projets et de politiques du FVC d'une manière plus légitime, efficace et moins coûteuse.

II.4.2. Comment les osc peuvent-elles s'impliquer dans le FVC?

En dépit des défis actuels, de la complexité des textes et des modalités d'application du FVC, l'accès limité à la connaissance et aux informations du FVC et le manque de capacités ou de ressources pour s'y impliquer, les organisations de la société civile ont plusieurs possibilités de s'engager dans les activités et les processus du FVC. Elles ont un rôle essentiel à jouer en mettant leurs connaissances, leur expérience et leur expertise de terrain au service du FVC et de ses politiques, et en menant un plaidoyer en faveur des demandes de financement ambitieuses qui profitent réellement aux communautés les plus vulnérables et marginalisées.

Les OSC peuvent contribuer à garantir que les ressources du Fonds atteignent les communautés bénéficiaires en demandant des comptes aux entités de mise en œuvre, mais aussi en exigeant la transparence, la bonne gestion des ressources du FVC et de meilleurs résultats. De même, elles peuvent trouver des moyens de s'impliquer dans la mise en œuvre de ces activités aux niveaux infranational, national, régional et international.

II.4.3. Renforcement des capacités et sensibilisation

Une tâche primordiale est le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux sur le FVC. Il s'agit des OSC, mais aussi des institutions gouvernementales, des AND, des EA, des EE et d'autres acteurs. En menant des activités de renforcement des capacités pour approfondir les connaissances des parties prenantes sur des modalités du FVC, les OSC peuvent se positionner comme un acteur clé engagé dans les activités et les processus du Fonds. Une combinaison de différents mécanismes de renforcement des capacités peut comprendre des réunions et des ateliers qui réunissent des personnes d'horizons différents afin de favoriser l'apprentissage mutuel. Ceci peut être accompagné par la diffusion d'informations spécifiques et plus approfondies sur le FVC par le biais des publications, des sites internet ou des bulletins d'information. Les OSC peuvent utiliser divers canaux de communication pour la sensibilisation et différents outils pour le renforcement des capacités sur le Fonds.

Grâce à leur travail, elles peuvent être des défenseurs du financement climatique multilatéral dans leurs pays, leurs régions ou même à l'échelle mondiale. Ceci pourrait contribuer à faire mieux connaître le FVC et être essentiel pour façonner une opinion publique positive et un soutien national pour le Fonds, mais aussi susciter l'intérêt de nouvelles parties prenantes et de potentiels pays donateurs.

Etude de cas : Le renforcement des capacités de la société civile sur le FVC

Dans de nombreux pays, les processus nationaux sur le FVC passent à la vitesse supérieure. Beaucoup de choses sont réalisées avec les EA actives au FVC, le financement international de l'adaptation, les différents projets et programmes climatiques financés à travers des entités multilatérales ainsi que la préparation et le soutien préparatoire au FVC.

De plus, dans de nombreux pays, les OSC ne disposent que de très peu de connaissances sur le FVC et une stratégie nationale d'engagement des OSC n'existe pas. Pour combler ce vide, le projet « La préparation des OSC au Fonds vert pour le climat FVC – focus sur l'Afrique » vise à renforcer les capacités existantes des OSC et à consolider l'engagement des acteurs de la société civile dans les processus du FVC aux niveaux national, régional et international.

Exemple du Kenya: Care International et l'Alliance panafricaine pour la justice climatique ont organisé une série d'ateliers de deux jours sur le renforcement des capacités à Kisumu, Mombasa et Nairobi à l'effet de sensibiliser et de partager les connaissances sur les structures et les modalités du FVC dans le pays. Au cours de ces ateliers, des discussions en plénière et en petits groupes ont contribué au partage d'informations sur le Fonds à l'aide des infographies simplifiées et des dépliants. Par ailleurs, les participants ont été édifiés sur diverses ressources en ligne (à l'instar de GCFWatch) qui partagent régulièrement des informations relatives au FVC.

Exemple du Maroc : l'Association des enseignants des sciences de la vie et de la terre (AESVT) a organisé des ateliers nationaux de renforcement des capacités pour les représentants des OSC et a également entrepris la sensibilisation sur le financement climatique au niveau régional, notamment à Marrakech, Tanger Tétouan, Al Hoceima et dans la région de Souss Massa qui comprennent des sites (potentiels) pour des projets de financement climatique. En outre, l'Association a réalisé une étude sur l'EA, l'Agence de développement agricole (ADA), et organisé des réunions de dialogue avec l'AND.

Grâce à ces engagements dans le FVC au niveau national, les OSC ont accompli des progrès considérables dans la sensibilisation sur le Fonds, la création des cadres et des plateformes nationales pour les OSC, et entamé un dialogue avec leurs AND, PF et entités de mise en œuvre respectives.

II.4.4. Facilitation et dialogue – formulation des revendications des osc

Dans de nombreux pays, la programmation au niveau du pays et le renforcement de l'appropriation du FVC sont toujours en cours, notamment pour les activités de préparation au FVC. Ce qui offre aux OSC l'occasion de participer à ces processus et de s'impliquer dans la détermination des priorités nationales en rapport avec le FVC ou de soutenir l'élaboration des programmes pays qui permettent l'harmonisation des priorités stratégiques avec le Fonds.

Les OSC peuvent s'engager et interagir avec diverses autorités et institutions nationales qui mettent en œuvre les activités financées par le FVC. Elles peuvent mener le plaidoyer pour l'accès direct en faveur des EA éligibles. Dans certains cas, Elles peuvent être autorisées à contribuer aux révisions annuelles du portefeuille du FVC dans les pays ou à participer à des processus consultatifs avec d'autres acteurs concernés.

II.4.5. Plaidoyer – fournir des apports techniques et accroître les demandes d'ordre politique

La société civile peut mener le plaidoyer pour la qualité des demandes de financement à soumettre au FVC en exprimant ses préoccupations auprès des AND, des PF ou des EA et en utilisant différentes possibilités pour influencer la manière dont le financement du FVC est utilisé. Le plaidoyer peut viser par exemple:

- * La formulation et la mise en œuvre des politiques fiables et solides du FVC qui mettent un accent particulier sur la divulgation d'informations, la transparence, les droits de l'Homme, l'inclusion sociale, l'égalité des genres et l'implication des parties prenantes. Les OSC peuvent faire pression sur les AND et leur demander de mettre en œuvre ces politiques au niveau national. Dans certains domaines comme celui de l'implication des parties prenantes, où le FVC ne fait que des recommandations, car ils relèvent de l'appropriation par le pays, les OSC peuvent exiger des normes supérieures aux AND ou PF.
- * L'accréditation des entités d'accès direct dans leur pays ou leur région, afin de bénéficier de l'appropriation par le pays et des capacités nationales. Les OSC peuvent mener un plaidoyer de manière stratégique pour une augmentation du nombre d'entités d'accès direct et recommander de potentielles entités à leurs AND dans le cadre de cette modalité.
- * L'élaboration des projets et des programmes du FVC ambitieux et de haute qualité au cours de laquelle les OSC peuvent collaborer avec les EA, les AND et d'autres acteurs nationaux pour faire une évaluation critique dans le but de savoir si les demandes de financement contribueront réellement aux objectifs du Fonds. Elles peuvent contenir des avis et les contributions de diverses parties prenantes, y compris les avis de ceux qui sont directement affectés par les activités proposées. En outre, les OSC peuvent mener le plaidoyer pour que les EA accordent à ces communautés et aux parties prenantes, notamment la société civile, l'accès à toutes les structures établies (groupe, panel ou comité) en charge de l'élaboration des propositions de projet. Ceci va permettre de prendre en compte leurs opinions, expertise, connaissances et expériences dans les activités financées par le FVC, et de définir leurs rôles ainsi que ceux des autres acteurs dans les phases de mise en œuvre et de suivi, et par conséquent, de renforcer l'appropriation.

II.4.6. Suivi – accompagner la mise en œuvre et suivre les résultats

La société civile peut jouer un rôle décisif et constructif dans le suivi de la mise en œuvre des projets et des programmes du FVC, mais aussi évaluer leurs résultats. Dans ce rôle, les OSC nationales peuvent collaborer avec les OSC internationales qui interviennent dans le FVC et travailler avec d'autres acteurs de la région afin de partager des connaissances et des expériences. En outre, elles peuvent contrôler l'implication des parties prenantes dans ces activités et évaluer si elles:

- * Réalisent les objectifs fixés par le Fonds et ciblent les groupes les plus vulnérables;
- * Respectent les politiques du Fonds et leurs propres plans de gestion environnementale et sociale;
- * Intègrent les plans d'action et les stratégies en matière d'égalité des genres afin de promouvoir une participation significative des parties prenantes;
- * Fournissent des informations en temps opportun, dans les langues locales et par des canaux accessibles;
- * Offrent une possibilité de déposer des plaintes pour les communautés qui sont affectées par les activités financées par le FVC.

Elles peuvent faire pression sur les AND ou les PF pour qu'ils ne délivrent pas une lettre de non-objection aux demandes de financement problématiques qui sont susceptibles de nuire aux communautés locales, qui n'ont pas mené des consultations adéquates avec les parties prenantes pendant leur élaboration, ou celles qui ne répondent pas aux critères du FVC. Elles peuvent également informer les AND ou les PF lorsque les choses ne se déroulent pas comme prévu pendant la phase de mise en œuvre.

II.4.7. Mise en œuvre – devenir un acteur clé du FVC

Les EA peuvent coopérer avec les OSC pour mettre en œuvre des projets ou des programmes du FVC. Dans ce cas, les EA peuvent impliquer les OSC en tant qu'entité d'exécution (EE) dans la mise en œuvre afin d'apprendre de l'expertise, des compétences, des connaissances spécifiques ou de l'expérience de terrain des OSC. Dans d'autres cas, les OSC peuvent être recrutées pour fournir des services spécifiques dans un projet ou un programme du FVC en tant que partenaire de prestation. De plus, elles peuvent faire une demande d'accréditation auprès du FVC pour devenir elles-mêmes des EA à condition de satisfaire aux exigences du Fonds, notamment aux normes fiduciaires, environnementales et sociales. Ceci nécessite généralement un investissement substantiel de ces OSC, mais peut faire partie d'une stratégie à long terme pour accéder au financement climatique et à de nouvelles capacités et des connaissances. Dans ce cas, les OSC doivent cependant être conscientes que cela peut créer un conflit d'intérêts potentiel qui peut limiter leur capacité à jouer d'autres rôles essentiels dévolus à la société civile.

II.4.8. Renforcement de la coordination des OSC du niveau local au niveau international

L'accompagnement du FVC à différents niveaux nécessite une implication à long terme et une coordination de haut niveau en raison de sa complexité et de ses aspects techniques. Une base solide pour une mise en réseau et une coordination efficaces entre les OSC qui ont une expertise et des horizons différents, peut permettre aux organisations

locales et nationales de faire profiter de leur connaissance des circonstances locales spécifiques et de leurs rapports avec les communautés locales et d'autres institutions nationales. Elles peuvent donner de la crédibilité aux efforts de plaidoyer international et influencer directement les activités et les projets du FVC grâce à leur implication et au partage des connaissances acquises auprès de la communauté internationale. Les organisations internationales soutiennent souvent les groupes locaux et nationaux en apportant leur expertise et leurs ressources afin d'utiliser les connaissances et le savoir-faire pour influencer les politiques et les cadres du FVC. Ainsi, les OSC peuvent tirer profit de leurs forces respectives et améliorer, en retour, leur propre efficacité.

II.4.9. Comment le conseil du FVC interagit-il avec la société civile?

Les membres du Conseil d'administration se réunissent pour prendre des décisions sur les nouvelles politiques et les questions importantes ou évaluer celles qui existent déjà, approuver les demandes de financement et les nouvelles EA ou encore pour examiner les travaux du Secrétariat et de ses unités indépendantes. Le Conseil dispose de quelques directives générales pour la participation des observateurs. Bien qu'une politique plus élaborée soit encore en attente d'approbation par le Conseil, il existe une politique semi-opérationnelle élaborée grâce à la pratique existante de participation des observateurs, qui définit les attentes majeures pour tous les travaux du Conseil.

Des exemples de réussite du Groupe international des OSC au sein du FVC

A sa huitième réunion à la Barbade en octobre 2014, le Conseil d'administration du FVC a examiné et adopté des politiques en matière de contributions pour la mobilisation des ressources initiales du Fonds. Tandis que plusieurs membres des pays développés étaient d'avis de permettre aux pays contributeurs d'orienter leurs engagements financiers vers certains secteurs ou domaines thématiques (exemple: le secteur privé ou les projets d'atténuation uniquement), la société civile a réussi à faire pression contre cette option et a bénéficié du soutien de plusieurs membres des pays en développement. Pour finir, et malgré une certaine insistance, le Conseil a adopté l'annulation des paragraphes évoquant le ciblage des contributions dans les dites politiques avant d'approver la décision.

La société civile a également réussi à empêcher l'approbation de la demande de financement « Biomass Energy Programme in the South Pacific » (le Programme énergie par la biomasse dans le Sud du Pacifique) introduite par la Banque coréenne de développement (KDB) à la vingtième réunion du Conseil. Des OSC ont procédé à une étude du projet et ont trouvé plusieurs sérieux problèmes, notamment le calcul de la référence de base qui aurait plutôt augmenté les émissions de CO2 au lieu de les réduire. La société civile a aussi fermement exprimé ses préoccupations à certains membres du Conseil, et solennellement rendu public une lettre conjointe rejetant l'approbation de la demande. Finalement, la KDB a retiré la demande.

Encadré 3: Des exemples de réussite du Groupe international des OSC au sein du FVC

Le Conseil permet également aux représentants des OSC accréditées et des organisations du secteur privé, qui sont admis en tant qu'observateurs, d'assister à ses réunions. Parmi ces observateurs, deux représentants, l'un d'un pays développé et l'autre d'un pays en développement, sont élus comme Observateurs actifs par un processus de sélection facilitée par la société civile elle-même. Ces Observateurs actifs représentent les voix de la société civile dans toutes les procédures du Conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Par ailleurs, les réunions du Conseil sont diffusées sur Internet. Pendant ces sessions, les observateurs tels que les experts techniques, les représentants des Entités Accréditées (EA) et autres invités ne sont autorisés dans la salle de réunion du Conseil que sur invitation de ce dernier. Le Conseil peut aussi siéger à huis clos ou en session exécutive (privée) sans la participation du public

Des idées pour impliquer les OSC

- ▶ Prendre part aux réunions du Conseil d'administration du FVC, en y assistant physiquement ou en suivant la retransmission en direct sur le site Internet du FVC. Au cours d'une telle participation, les représentants des OSC, qui n'assistent pas aux réunions en personne, peuvent collaborer et interagir en ligne avec le groupe des OSC au sein du FVC. Ceci leur permet de participer et de contribuer aux débats du Conseil.
- ▶ Saisir l'opportunité de la tenue des réunions du Conseil pour échanger avec les membres du Conseil, les membres suppléants et leurs conseillers, et exprimer des préoccupations quant aux décisions prises ou faire des propositions constructives par le biais des deux Observateurs actifs.
- ▶ Collaborer avec le groupe des OSC au sein du FVC pour obtenir des informations et des analyses sur les décisions du Conseil et être en mesure de contribuer aux débats sur les politiques avec des informations pertinentes provenant de l'échelle nationale.
- ▶ Participer aux dialogues régionaux structurés du FVC organisés chaque année par le Secrétariat du FVC.
- ▶ Interagir avec le Secrétariat du FVC, en déposant par exemple une demande d'information conformément à la Politique de divulgation de l'information (IDP) par courriel à l'adresse iap@gcfund.org ou en participant aux séminaires en ligne qui sont régulièrement organisés.
- ▶ Apporter une assistance aux communautés locales pour le dépôt d'une plainte dans le cadre du Mécanisme indépendant de recours (IRM) par courriel à l'adresse irm@gcfund.org ou informer le Secrétariat de tout problème découlant des activités financées par le FVC.

Encadré 4 : Quelques idées pour l'implication des OSC

Le FVC est suivi par de nombreux groupes de la société civile, et leur contribution collective a du poids auprès des décideurs et des exécutants. Deux observateurs actifs, élus par la société civile pour représenter les pays en voie de développement et développés, peuvent prendre la parole lors des réunions du conseil d'administration. Le mécanisme national du FVC ne peut pas se faire sans la consultation préalable et la participation de la société civile.

Encadré 5 : Une grande opportunité d'influence

II.4.10. Présentation de l'outil GCFWatch - un portail en ligne administré par les OSC pour le suivi des activités financées par le FVC et ses décisions politiques

Compte tenu de la nécessité d'une approche coordonnée dans le partage des informations, des connaissances, du renforcement des capacités, des échanges en équipe et des opportunités d'engagement dans le Fonds, le portail en ligne GCFWatch a été mis sur pied par les OSC. Le portail GCFWatch permet de partager des informations sur les projets, les programmes et d'autres activités financés par le FVC, de suivre les politiques et les décisions du Conseil d'administration du Fonds, de contrôler les engagements financiers des pays, et de promouvoir et accélérer la préparation de la société civile au Fonds. En outre, le portail facilite la compréhension des OSC sur les processus et les modalités du FVC, et contribue à l'apprentissage en équipe entre les différents acteurs impliqués.

Le portail dispose d'un Comité directeur qui supervise sa coordination et veille à sa mise en œuvre. Les membres du comité sont des représentants d'OSC des pays développés et en développement telles que l'Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA), le Réseau de la société civile sur le changement climatique (CISONECC), le Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL), l'Institut des ressources mondiales (WRI), Action Aid, CARE International, Germanwatch, BothENDS et Tebteba.

En outre, un Comité consultatif, composé principalement de Centres régionaux d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'autres régions, facilite les activités de sensibilisation et la génération de contenus devant être publiés dans le portail.

Ces Centres sont hébergés par des OSC qui agissent comme points focaux du portail dans leurs régions. L'objectif poursuivi est que les OSC puissent atteindre les parties prenantes susceptibles d'aider à analyser les projets et les politiques du FVC afin d'alimenter les processus décisionnels du Conseil, et de compiler les informations essentielles de leurs régions concernant les activités du Fonds. Toute OSC ou partie prenante intéressée par le FVC et qui recherche un renforcement de capacités pour son engagement et sa préparation peut contacter les Centres.

Depuis son lancement, GCFWatch a bénéficié du soutien de la Fondation Heinrich Böll, de l'Institut pour le climat et le développement durable des villes (iCSC) et du ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sécurité nucléaire (BMU) par le biais de Germanwatch.

CAS DE LA SOCIETE CIVILE DU BURKINA FASO

Conscients de l'urgence d'agir contre le changement climatique au Burkina Faso, les acteurs de la société civile traduisent leur engagement en entreprenant des solutions pour résoudre le problème. Elles cherchent à mieux comprendre les possibilités qui s'offrent à elles, leur gouvernement et collectivités, d'accéder au financement offert par les fonds pour le climat établis par les Nations Unies comme le fonds vert climat.

L'ONG Women Environmental Programme Burkina Faso (WEP BF), dans sa volonté permanente de contribuer à la lutte contre le changement climatique aux cotés des OSC nationales, a organisé en partenariat avec Both Ends et le réseau des Organisations de la Société Civile africaines sur le Fonds Vert Climat, un atelier de renforcement des capacités des organisations de la société civile sur la finance climatique. L'atelier s'est tenu les 29 et 30 octobre 2019 à Ouagadougou avec pour objectif général de renforcer les connaissances des OSC sur les mécanismes des fonds pour le climat, leur accessibilité et le suivi de la mise en œuvre des projets pour un impact plus important sur le terrain.



Photo 1 : Représentants des OSC membres du RCD Burkina

L'atelier a permis aux participants venus de plusieurs régions du pays, de comprendre la complexité de la finance climat. Les communications faites par les experts nationaux et internationaux, ont permis d'éveiller leur conscience sur les opportunités que peuvent offrir la finance climat ainsi que les processus et défis à relever pour en bénéficier. En outre, il a permis aux participants de partager leurs expériences, de promouvoir un apprentissage entre pairs sur comment mobiliser et exploiter les opportunités du fonds, et de lancer des partenariats et engagements futurs entre les organisations.

Les participants ont identifié des défis communs tels que l'insuffisance des flux et canaux d'informations nationales, le manque de capacités et de ressources pour s'engager pleinement dans les questions relatives aux Fonds Climat.

Dans le cadre de groupe de travail interactif, les participants ont élaboré des idées concrètes pour les prochaines étapes de l'engagement des OSC au Burkina Faso et leur interaction avec les institutions participant aux activités du FVC principalement l'AND. Plusieurs recommandations et perspectives ont été formulées en vue d'une implication effective des acteurs de la société civile, notamment :

- ▶ Le renforcement des capacités de toutes les OSC nationales sur les modalités et procédures des fonds climat pour améliorer l'engagement et la participation;
- ▶ La mise en place d'une plateforme d'échange et de veille;
- ▶ La réalisation d'une cartographie des parties prenantes au niveau national;
- ▶ L'engagement accru dans l'apprentissage entre pairs, une collaboration étroite avec les institutions de mise en œuvre en vue d'obtenir et de générer des fonds pour garantir et accroître les précieuses contributions de la société civile.



Photo 2 : Image de l'atelier

III. POLITIQUE GENRE DU FONDS VERT POUR LE CLIMAT

Les considérations sur l'égalité des sexes n'ont pas été intégrées d'emblée à la conception et à la mise en place de la plupart des mécanismes de financement climat. La pression extérieure et la reconnaissance interne des résultats insatisfaisants de projets et programmes sans une conscience sexospécifique a conduit à des efforts considérables au cours des dernières années, dans plusieurs fonds multilatéraux sur le climat, pour incorporer de façon rétroactive des considérations sexospécifiques dans les lignes directrices et les structures de la programmation des Fonds.

Le FVC est le premier fonds climatique créé avec pour mandat d'intégrer les considérations de genre dans tous ses projets financés. Il est le premier fonds multilatéral qui a initialisé le financement avec des éléments de base d'une approche sensible à la sexospécificité. Le FVC a placé le genre comme un élément clé de son architecture de programmation. Le fonds reconnaît que les initiatives de lutte contre le changement climatique sont plus durables, équitables et efficaces lorsque les considérations d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes sont intégrées dans la conception et la mise en œuvre des projets. De plus, il reconnaît que les femmes et les communautés vulnérables font également partie de la solution au changement climatique et devraient donc être réellement engagées dans les discussions et les décisions qui les concernent.

Les objectifs de la politique genre du FVC sont principalement de soutenir les interventions et innovations relatives au changement climatique grâce à une approche-reponse au genre et qui promeuvent l'égalité hommes-femmes et l'inclusion sociale; réduire la disparité liée au genre pour ce qui est des vulnérabilités sociales, économiques et environnementales exacerbées par le changement climatique, et protéger les droits humains des hommes et des femmes dans toutes les interventions sur le changement climatique.

Dans sa politique intérimaire de 2015, le FVC s'est engagé à veiller à ce que tous ses investissements contribuent à l'égalité des genres ainsi qu'à l'autonomisation des femmes en exigeant une analyse distincte de l'impact social et sur le genre pour chaque projet, idéalement accompagnée d'un plan d'action sur le genre spécifique aux projets. Des discussions sont en cours autour d'une nouvelle mise à jour de la politique visant à mettre davantage l'accent sur les approches non binaires sur le genre et l'intersectionnalité de l'égalité des genres, ainsi que d'autres aspects de l'inclusion sociale afin d'obtenir des résultats d'actions climatiques plus équitables et durables pour les hommes et les femmes.

Ainsi, les considérations d'égalité des sexes doivent être intégrées dans tout le cycle du projet afin d'améliorer l'efficacité des interventions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et de s'assurer que les co-bénéfices entre les sexes sont obtenus. Ceci s'applique à tous les projets et qu'ils soient du secteur public ou privé, pas seulement ceux qui sont destinés, dès le départ, à être centrés sur les femmes ou à se focaliser sur le genre.

L'intégration du genre doit être pensée dans l'ensemble du cycle du projet, de l'identification au suivi-évaluation selon une approche en trois volets qui comprend :

Volet 1: L'analyse comparative entre les sexes

- comprendre les facteurs sociaux, économiques et politiques qui sous-tendent le changement climatique, l'exacerbation de l'inégalité entre les sexes et les contributions potentielles des femmes et des hommes aux changements sociaux afin de renforcer la résilience au changement climatique

Volet 2: La définition/identification d'actions spécifiques genre :

- méthodes et outils pour promouvoir l'égalité des sexes et réduire les disparités entre les sexes dans les actions climatiques

Volet 3: Un S & E sensible au genre

- mesurer les résultats et les impacts des activités du projet sur la résilience des femmes et des hommes au changement climatique.

Un plan d'action genre doit être développé et présenté avec la proposition de financement, couvrant les activités sensibles au genre, les indicateurs de performance de genre et les cibles désagrégées par sexe. Son but est d'opérationnaliser les contraintes et opportunités pour les femmes et les hommes identifiés lors de l'analyse de genre afin de les intégrer pleinement dans la conception du projet.

**Le plan d'action genre
doit inclure**

Des actions sensibles au genre qui traitent et renforcent la voix et l'action des femmes et des hommes vulnérables dans l'action climatique

Des indicateurs de performance sexo-spécifique et des objectifs ventilés par sexe pouvant être incorporés dans un cadre de résultats

Présentation des impacts sur le développement, sensibles au genre*

Intégration de la dimension Genre dans les programmes du FVC

Les projets sensibles au Genre nécessitent une analyse de Genre pour comprendre les facteurs sociaux, économiques et politiques sous-jacents au changement climatique qui exacerbent les inégalités entre les sexes, et les potentielles contributions des femmes et des hommes pour atténuer les effets du changement climatique et s'adapter.

Le programme d'appui de préparation du FVC ou Readiness peut aider à faire en sorte que les dimensions Genre des projets du FVC soient pleinement reconnues.

Le Genre devrait être intégré conformément à la Politique et plan d'action, à travers une analyse de Genre, un plan d'action Genre et un système de S&E sensible au Genre.

La phase d'identification du projet est celle où l'intégration de la dimension de Genre devrait commencer, avec la participation des hommes et des femmes pour discuter de l'idée du projet et analyser leurs rôles et responsabilités.

Des questions-guides sensibles au genre peuvent aider à organiser la collecte des données et informations mais aussi structurer les entretiens et consultations avec les parties prenantes, hommes et femmes.

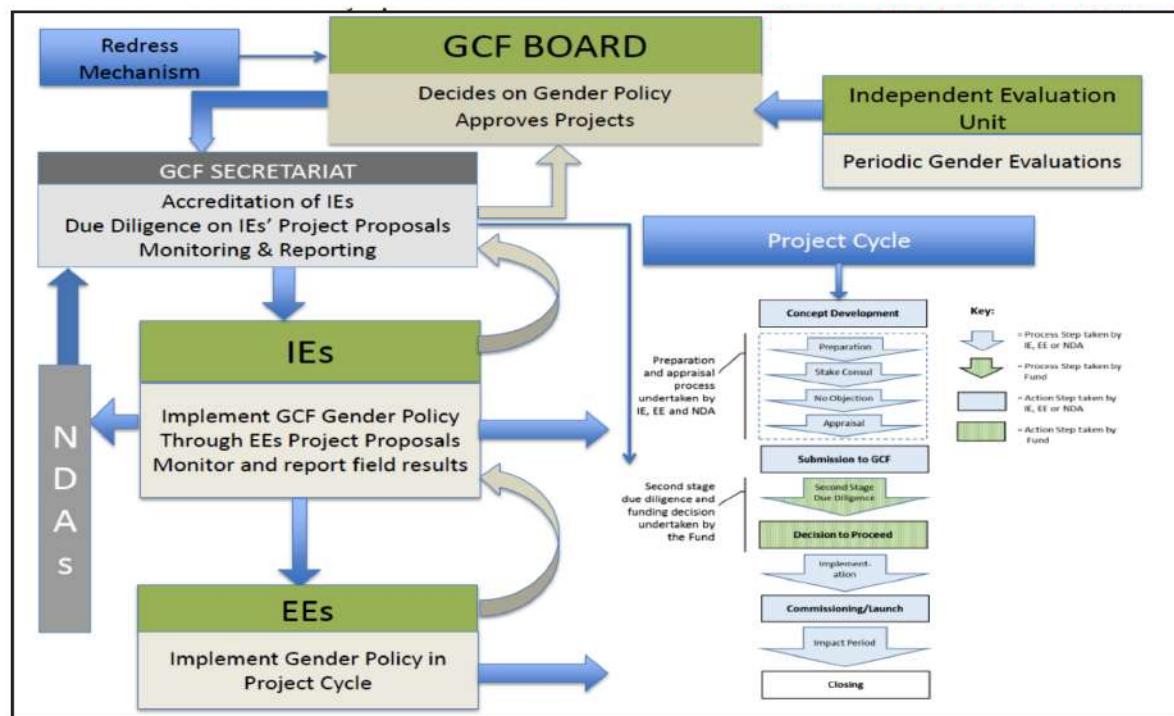


Figure 7 : Structure de mise en oeuvre de la politique genre du FVC

IV. PROJET : GENDER JUSTICE CLIMATE FINANCE

L'organisation des femmes pour l'environnement et le développement (WEDO) et BothENDS ont, en leur qualité de membres de l'Alliance Mondiale pour l'Action Verte et le Genre (GAGGA), lancé le projet « Les femmes demandent un financement climatique sensible au genre » avec le soutien du Wallace Global Fund en août 2017. Cette initiative conjointe vise à renforcer les capacités et les connaissances des femmes et des défenseurs de l'égalité des genres afin qu'ils puissent suivre, contrôler, et surtout influencer les projets et les flux financiers du FVC de multiples façons.

L'initiative prévoit une série de webinaires sur les droits des femmes et le financement climatique pour approfondir des aspects importants des mécanismes du financement climatique, afin de garantir que les financements parviennent aux groupes de femmes locaux, que les projets soient conçus pour répondre aux besoins des communautés, et que le travail du FVC respecte les droits de l'Homme. Etant donné que la participation de la société civile par le biais des mécanismes de coordination régionale est capitale pour l'atteinte des objectifs de cette initiative, des accompagnatrices régionales de la question du genre au sein du FVC ont été investies en Amérique latine, en Asie-Pacifique et en Afrique. L'initiative a d'abord aidé trois Accompagnatrices régionales à assister à une réunion du Conseil du FVC en février 2018. Grâce à leur participation à ces réunions du Conseil, les Accompagnatrices ont approfondi leur compréhension de la dynamique du FVC et envisagé les activités qu'elles pourraient entreprendre dans leurs localités respectives. Au cours des réunions, elles soutiennent le groupe international des OSC au sein du FVC dans l'analyse et l'élaboration des positions de la société civile sur les politiques, les projets, les programmes et les entités potentielles à accréditer.

En mai 2018, les Accompagnatrices ont créé les Groupes régionaux d'Accompagnatrices de la question du genre au sein du FVC, qui sont des réseaux de membres de la société civile, intéressés par le FVC et les questions liées à l'égalité des genres. Ces groupes sont des points de liaison et de coordination qui regroupent numériquement des membres dans le but d'acquérir des connaissances sur le FVC, de partager des informations sur les travaux de son Conseil d'administration et de faire des commentaires sur les politiques du Fonds, les entités accréditées et les projets ou les programmes, en particulier ceux de leur région respective. Les organisations engagées dans des groupes régionaux sont d'une grande variété en termes de taille, de portée et de leurs ressources. Des organisations communautaires de femmes aux organisations régionales consacrées à la lutte contre le changement climatique, les Accompagnatrices créent plusieurs cadres de collaboration sur le FVC.

Les femmes peuvent être des actrices du changement et apporter des solutions au dérèglement climatique. Pour qu'elles puissent participer au débat, il est important de tendre la main aux groupes de femmes de différentes parties du monde, avec deux objectifs principaux : leur présenter le FVC comme une opportunité de financement de leurs projets et tirer profit des connaissances qu'elles ont acquises, afin de partager leurs points de vue et leur expérience dans la lutte contre le changement climatique. Les propositions de financement doivent tenir compte du genre dans leur approche, afin de garantir que les femmes feront partie du projet et bénéficieront des solutions mises en œuvre.

Encadré 6 : Les femmes, actrices dans la lutte contre le changement climatique

V. GENDER MONITORING

Le Gender monitoring est une évaluation systématique et objective de la conception et de la planification (objectifs, résultats poursuivis, activités planifiées), de la mise en œuvre et des résultats d'un projet, programme, ou d'une politique dans une perspective de genre. Il prend en compte les informations et les données collectées et rassemblées au cours des différentes phases de planification et de mise en œuvre de la politique ou du programme. Les personnes responsables du suivi genre (moniteurs de genre) doivent avoir une expertise en matière de genre et des critères de suivi intégrant les considérations d'égalité des sexes.

Les moniteurs de genre du FVC en Afrique ont été créés en 2018 en partenariat avec WEDO et Both Ends. Leur rôle est de suivre et influencer les projets et les flux financiers du FVC, et travailler sur des stratégies d'accès direct afin de parvenir à un financement climatique sensible au genre sur le continent Africain.

Madame Zénabou SEGDA et Madame Titi AKOSSA coordonnent respectivement un réseau régional francophone et anglophone de moniteurs de genre au niveau national du FVC. Les moniteurs africains de genre participent aux réunions du Conseil d'Administration du FVC, examinent les propositions du FVC en matière d'impacts sociaux et sexospécifiques, évaluent leurs plans d'action en matière de genre et fournissent des commentaires sur toutes les propositions de financement et documents de politique.

Les moniteurs facilitent également la libre circulation des informations sur le FVC des groupes d'observateurs mondiaux et régionaux des OSC du FVC aux acteurs nationaux, ainsi que le retour d'informations des acteurs nationaux aux groupes d'observateurs mondiaux et régionaux des OSC sur le FVC. Les moniteurs nationaux de genre quant à eux, coordonnent l'engagement des groupes de femmes locaux dans les initiatives du FVC et facilitent l'accès des femmes au FVC au niveau local. Ils sensibilisent d'autres militantes et groupes axés sur le genre, et se connectent avec leurs autorités nationales désignées/ points focaux, les entités d'accès direct et les entités nationales de mise en œuvre pour s'assurer que les droits et préoccupations des femmes sont intégrés dans les processus du FVC et initiatives.

Les moniteurs des pays ont fourni des contributions utiles aux propositions de financement de l'Afrique qui doivent être approuvées lors des réunions du conseil du FVC.

Les moniteurs de genre en Afrique ont participé aux réunions du conseil du FVC et ont travaillé avec les observateurs des OSC du FVC pour contribuer aux interventions et soumissions sur diverses politiques du FVC.

Les moniteurs Africains ont participé aux conférences des parties, et ont partagé leurs expériences pour garantir des processus du FVC sensibles au genre en Afrique lors du prix des solutions pour l'égalité des sexes du groupe femmes et genre

ANNEXES

Annexe 1: Liens utiles pour la société civile

Le site Internet du FVC	https://www.greenclimate.fund/home
L'Instrument de gouvernance du FVC	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Governing_Instrument.pdf/caa6ce45-cd54-4ab0-9e37-fb637a9c6235
Le Manuel de procédures du FVC	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1246728/Rules_of_Procedure.pdf/9d55fae7-f4df-45fea3f3-754bc0d98e67
Climate Funds Update:L'architecture du financement climatique mondial en 2018	https://climatefundsupdate.org/publications/the-global-climate-finance-architecture-2018/
Les membres du Conseil d'administration du FVC et les membres suppléants	https://www.greenclimate.fund/boardroom/overview
Les documents du Conseil d'administration	https://www.greenclimate.fund/boardroom/board-meetings/documents
La Politique de divulgation de l'information	www.greenclimate.fund/disclosure/policy
Les Lignes directrices sur la participation des observateurs	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/60328/Guidelines_for_Observer_Participation.pdf/88afd26d-1273-4428-aa88-4099d45fec2f
L'annuaire des organisations observatrices	www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/observer-directory/civil-society
L'annuaire des AND et des points focaux	https://www.greenclimate.fund/countries
L'annuaire des Entités accréditées	https://www.greenclimate.fund/how-we-work/tools/entity-directory
Les informations supplémentaires sur les AND et les PF	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/194568/GCF-ELEMENTS_01.pdf/542c1610-81b4-40fbe62-025cef3d26d8
Les dialogues régionaux structures	https://www.greenclimate.fund/what-we-do/dialogues
Le Cadre d'investissement du FVC	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/24943/GCF_B_07_06_-_Investment_Framework.pdf
Les Garanties environnementales et sociales (ESS)	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/114264/1.7_-_Environmental_and_Social_Safeguards.pdf/e4419923-4c2d-450c-a714-0d4ad3cc77e6
La Politique relative aux peuples autochtones	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/953917/GCF_B.19_05_-_GCF_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/cebd8ee3-c175-4f35-b847-e0a7cbf3e1dc
Le Guide de préparation et de soutien préparatoire	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466886/Readiness_and_Preparatory_Support_Guidebook.pdf/9eea580f-a109-4d90-b281-c54695114772
L'Unité indépendante d'évaluation(IEU)	https://ieu.greenclimate.fund/
Site internet IRM	https://irm.greenclimate.fund/
Site internet IIU	https://iiu.greenclimate.fund/

GCF Handbook	https://www.greenclimate.fund/document/gcf-handbook
Guide 101 – Comment accéder au FVC?	https://www.greenclimate.fund/gcf101
L'outil OSA pour la demande d'accréditation	https://www.greenclimate.fund/how-we-work/getting-accredited-self-assessment-tool
Le “GCF 101” sur l'accréditation au FVC	https://www.greenclimate.fund/gcf101/getting-accredited-accreditation-process#step-preparing-an-application
L'amélioration de l'accès direct – FAQ	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/466883/2016_EDA_FAQ.pdf/dd3000b6-3cc0-49c9-8cb7-72bb58651739
Le portefeuille de projets et des programmes	https://www.greenclimate.fund/what-we-do/projects-programmes
Le Cadre de suivi et de recevabilité pour les EA	https://www.greenclimate.fund/documents/20182/76153/DECISION_B.11_10_-_Initial_monitoring_and_accountability_framework_for_accredited_entities.pdf/b06dddfc-2d18-4675-9d2f-d3e81de6ba99
Readiness Programme of the GCF	https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet_GCF_for_Civil_Society.pdf
Le Programme de préparation et de soutien préparatoire du FVC	http://www.southernvoices.net/en/documents/key-documents/63-jpa-assessment-tool-nov-2015-draft/file.html
L'Outil d'évaluation de la politique nationale d'adaptation	https://germanwatch.org/en/16305
La fiche d'information sur l'engagement des OSC dans le FVC	https://germanwatch.org/sites/germanwatch.org/files/Factsheet%20GCF%20for%20Civil%20Society.pdf
GCF Watch – un outil de suivi du FVC	https://www.bothends.org/uploaded_files/document/1CSO-guide_on_the_GCF_November_2016.pdf
Le guide de l'engagement des OSC dans le FVC	https://groups.google.com/group/gcf-cso-list
Contacts pour s'inscrire dans le Groupe international des OSC au sein du FVC	https://www.greenclimate.fund/about/partners/observers
Contacts pour s'inscrire dans le Groupe des OSC du Sud au sein du FVC	https://groups.google.com/group/south-south-on-gcf&e
Publications	<p>https://wedo.org/gcf-guide-to-advocacy/</p> <p>https://www.bothends.org/en/whats-news/Publicaties/Local-actors-ready-to-act-six-proposals-to-improve-their-access-to-the-Green-Climate-Fund/</p>

Annexe II: Sources de financement climatique

NOM DU FONDS	DOMAINE D'INTERVENTION	SECTEURS	INSTRUMENT DE FINANCEMENT
Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCCC)	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Réduction des Risques de Catastrophe, Forêt et Institutionnelles, Développement Rural et Résilience	Subventions, Assistance Technique
EcoMicro	Adaptation, Atténuation – Généralités	Réduction des Risques de Catastrophe, Energie, Financement, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Transfert de Technologies	Cofinancement, Subventions
Financement du développement et du climat de la KfW	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Côtières, Energie, Forêt et Arbres, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable des Terres, Transfert de Technologies, Gestion de l'Eau	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds BioCarbone : Initiative pour des paysages forestiers durables (ISFL)	Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Energie, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable des Terres	Subventions, Assistance Technique
Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) : Fonds de préparation	Atténuation – REDD	Forêt et Arbres, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles	Subventions
Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF): Fonds carbone	Atténuation – REDD	Energie, Financement, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience	Subventions
Fonds d'adaptation	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Développement Rural et Résilience, Gestion de l'Eau, Gestion des Zones	Assistance Technique, Subventions

		Cotières, Réduction des Risques de Catastrophe	
Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise : Énergies renouvelables et technologies d'adaptation au changement climatique (REACT)	Adaptation, Atténuation – Généralités	Energie, Financement, Marchés et Valeur, Développement Rural et Technologies	Cofinancement, Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds d'appui africain pour le développement de l'entreprise : Guichet pour l'industrie agroalimentaire africaine (AAW)	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Financement, Informations et Données Météorologiques, Marchés et Chaînes de Valeur, Transfert de Technologies	Cofinancement, Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds d'investissement climatique : Fonds pour les technologies propres (FTP)	Atténuation – Généralités	Energie, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Transfert de Technologies, Transport et Infrastructure	Cofinancement, Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds d'investissement climatique : Programme pilote pour la résilience climatique (PPRC) du Fonds stratégique pour le climat	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Cotières, Réduction des Risques de Catastrophe, Informations et Données Météorologiques, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Subventions, Instruments Autres que des Subventions, Assistance Technique
Fonds d'investissement pour le climat : Programme d'investissement pour la forêt du Fonds stratégique pour le climat	Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds international pour le climat (ICF)	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation –	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Cotières, Réduction des Risques de Catastrophe, Services	Subventions, Instruments Autres que des

	REDD	d'Origine Arbres, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Ecosystémique, Energie, Forêt et Subventions
Fonds mondial de partenariat pour le climat (GCPF)	Atténuation – Généralités	Energie, Financement, Développement Rural et Résilience	Cofinancement, Instruments Autres que des Subventions, Assistance Technique
Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)	Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Energie, Transfert de Technologies, Transport et Infrastructure	Cofinancement, Subventions, Instruments Autres que des Subventions, Assistance Technique
Fonds nordique de développement (NDF)	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Côtières, Réduction des Risques de Catastrophe, Services d'Origine Ecosystémique, Energie, Financement, Forêt et Arbres, Informations et Données Météorologiques, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Marchés et Chaînes de Valeur, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable des Terres, Transfert de Technologies, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Subventions
Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC)	Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion de l'Eau	Subventions

		Durables des Terres	
Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Côtierées, Réduction des Risques de Catastrophe, Services d'Origine Ecosystémique, Informations et Données Météorologiques, Développement Rural et Résilience, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Subventions, Assistance Technique
Fonds pour l'Amazonie	Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles	Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine de la biodiversité	Adaptation	Services d'Origine Ecosystémique, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine de la dégradation des terres	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Forêt et Arbres, Gestion Durables des Terres	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine d'intervention de l'atténuation des effets des changements climatiques	Atténuation – Généralités	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Finance, Forêt et Arbres, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Transfert de Technologies	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : gestion durable des forêts	Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Finance, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion Durables des Terres	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Programme de petites	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation –	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable	Subventions

		Durable des Terres	
Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Gestion des Zones Côtières, Réduction des Risques de Catastrophe, Services d'Origine Ecosystémique, Informations et Données Météorologiques, Développement Rural et Résilience, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Subventions, Assistance Technique
Fonds pour l'Amazonie	Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles	Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine de la biodiversité	Adaptation	Services d'Origine Ecosystémique, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine de la dégradation des terres	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Forêt et Arbres, Gestion Durable des Terres	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Domaine d'intervention de l'atténuation des effets des changements climatiques	Atténuation – Généralités	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Financement, Forêt et Arbres, Développement à Faibles Emissions de Carbone, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Transfert de Technologies	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : gestion durable des forêts	Atténuation – Généralités, Atténuation – REDD	Services d'Origine Ecosystémique, Financement, Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable des Terres	Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Fonds pour l'environnement mondial : Programme de petites	Adaptation, Atténuation – Généralités, Atténuation –	Services d'Origine Ecosystémique, Forêt et Arbres, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable	Subventions

Norvège (NICFI)			Subventions
Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP)	Adaptation	Agriculture et Sécurité Alimentaire, Réduction des Risques de Catastrophe, Energie, Financement, Informations et Données Météorologiques, Marchés et Chaînes de Valeur, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience, Gestion Durable des Terres, Transfert de Technologies, Transport et Infrastructure, Gestion de l'Eau	Cofinancement, Subventions, Instruments Autres que des Subventions
Programme ONU-REDD	Atténuation – REDD	Forêt et Arbres, Politiques et Renforcement des Capacités Institutionnelles, Développement Rural et Résilience	Subventions, Assistance Technique



Conception & Impression : IRAB Tel: 70 23 08 85



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

